



Succesion legataires universels

Par **Caro007**, le **21/01/2015** à **23:40**

« J'institue pour mes légataires universels en tout propriété pour moitié chacun M. X et Mme Y en cas de prédécès de Mme Y sa part sera recueillie par Mme Z »

Ce texte est issu d'un testament manuscrit où son note les noms, adresses et dates de naissance des personnes désignées. Ce testament a été fait chez un notaire et la succession est en cours.

M. X est mon neveu mineur. Mme Y est vivante mais elle a annoncé au notaire qu'elle souhaitait renoncer à la succession. Mme Z c'est moi-même.

Mme Y renonçant à la succession est-ce mon neveu qui récupère l'héritage ou puis je y avoir droit / y prétendre ?

Pourriez-vous m'apporter une réponse. C'est urgent. Je vous en remercie par avance.
Cordialement. Caroline Pol